



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2017
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quarantième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.
2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou de sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1^{er} au 31 mai 2017.

Encadré 1

Points essentiels – mai 2017

- 1) Le 4 mai, l'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la République turque ont signé un accord sur la création de quatre zones de désescalade, dans lesquelles les parties au conflit doivent cesser toutes hostilités (y compris le recours aux moyens aériens). Cet accord a pour objectif de faciliter l'acheminement rapide, sans danger et sans entrave de l'aide humanitaire et la création de conditions propices au retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.
- 2) Seuls trois convois interinstitutions ont franchi les lignes de front en mai, et un seul d'entre eux, celui à destination de Douma, le 2 mai, a été acheminé dans une zone assiégée.
- 3) L'évacuation des habitants du quartier de Waar, à Homs, s'est terminée le 21 mai. Depuis la signature, le 13 mars, d'un accord local d'évacuation entre le Gouvernement, et des groupes d'opposition armés non étatiques, 20000 personnes environ ont été évacuées en 13 vagues,



pour la plupart vers les provinces d'Alep et d'Edleb, et le nord de la province de Homs.

4) Ayant continué d'avancer vers la ville de Raqqa malgré les lourdes frappes aériennes et l'intensification des combats au sol dans l'ouest et l'est de la province de Raqqa, les Forces démocratiques syriennes, soutenues par la coalition internationale de lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dirigée par les États-Unis, se trouvaient à moins de cinq kilomètres de la ville le 31 mai.

5) Le 7 mai, les organismes des Nations Unies ont recommencé à fournir une aide humanitaire vitale le long du mur de sable entre la République arabe syrienne et la Jordanie. Pendant le mois de mai, dans le cadre de cette deuxième série de distributions, quelque 27 600 habitants de Roukban ont reçu des vivres et des articles essentiels en vue des mois d'été.

II. Principaux faits nouveaux

3. Lors d'une réunion de haut niveau à Astana les 3 et 4 mai, l'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la République turque ont signé un mémorandum d'accord sur la création de quatre zones de désescalade, dans lesquelles les parties au conflit doivent cesser toutes hostilités (y compris le recours aux moyens aériens). Ce mémorandum a notamment pour objectif de faciliter l'acheminement rapide, sans danger et sans entrave de l'aide humanitaire et de créer des conditions propices au retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées. La lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra se poursuivra toutefois à l'intérieur et à l'extérieur de ces zones, qui couvrent : a) la province d'Edleb et certaines parties des provinces voisines (Lattaquié, Hama et Alep); b) certaines zones du nord de la province de Homs; c) la Ghouta orientale dans le Rif-Damas; et d) certaines zones du sud de la Syrie (provinces de Deraa et de Qouneïtra). Un groupe de travail mixte d'experts sur la désescalade, formé de représentants des garants, a été chargé de définir les zones de désescalade, de déterminer quels groupes sont des groupes d'opposition armés modérés et lesquels sont des groupes terroristes, et de régler les derniers problèmes opérationnels. Il s'est réuni à Ankara le 18 mai, puis à nouveau les 24 et 25 mai.

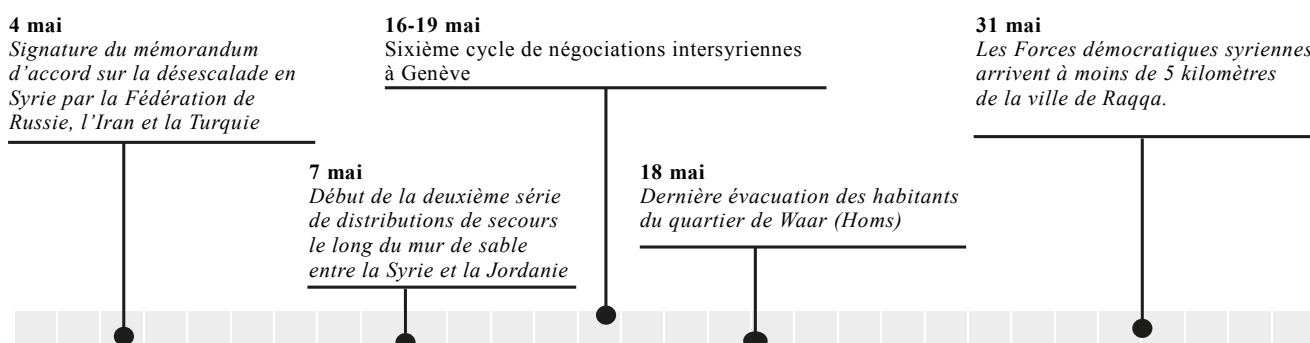
4. Après la signature du mémorandum d'accord le 4 mai, les hostilités ont diminué dans nombre des zones qui seront probablement incluses dans les zones de désescalade, mais pas dans la province de Deraa, une des zones de désescalade, où elles se sont intensifiées au cours du mois. De plus, des activités militaires se seraient poursuivies à l'intérieur et à l'extérieur des zones tout au long de la période considérée dans le rapport. Des frappes aériennes et des bombardements d'artillerie ont été signalés dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Hama, Deraa, Qouneïtra, Alep, Edleb, Homs et Lattaquié.

5. Alors qu'une désescalade a été observée dans certaines zones, les opérations de lutte contre l'EIIL semblent s'être intensifiées dans l'est du pays. Les forces progouvernementales, les groupes d'opposition armés non étatiques, les Forces démocratiques syriennes dirigées par les Unités de protection populaire, et la coalition internationale de lutte contre l'EIIL dirigée par les États-Unis ont tous poursuivi leurs attaques contre les positions de l'EIIL dans les provinces de Raqqa, Homs et Deir el-Zor. Le 18 mai, l'armée des États-Unis a bombardé un convoi des forces gouvernementales et des milices qui leur sont alliées, qui se dirigeait vers Tanf, près de la frontière de la République arabe syrienne avec l'Iraq et la Jordanie.

Cette opération, qualifiée d'opération défensive par les responsables américains, a été vivement critiquée par le Gouvernement de la République arabe syrienne, qui a affirmé qu'il s'agissait d'une violation de sa souveraineté.

6. Tout au long du mois de mai, le Gouvernement de la République arabe syrienne et les groupes d'opposition armés non étatiques ont continué de conclure et d'appliquer des accords locaux dans les zones assiégées. L'Organisation des Nations Unies n'a pas participé à la négociation ni à la signature de ces accords, ni aux évacuations qui en ont découlé. Certaines de ces initiatives suscitent des préoccupations car la population civile vivant dans les zones concernées n'aurait pas été suffisamment consultée, et les droits des personnes touchées ne seraient pas protégés par des garanties et des procédures adéquates de sûreté et de sécurité.

Figure I
Dates clés – mai 2017



7. Après la signature d'un accord local entre le Gouvernement syrien et des groupes d'opposition armés non étatiques dans le quartier de Waar (Homs) le 13 mars, 19 822 personnes ont été évacuées vers les provinces d'Alep et d'Edleb et vers le nord de la province de Homs, dans le cadre de 13 vagues d'évacuation entre le 13 mars et le 21 mai. Depuis, le Gouvernement de la République arabe syrienne exerce un contrôle total sur le quartier, où quelques dizaines de personnes sont revenues en déclarant que la situation humanitaire à Jarablos, où elles avaient été évacuées, était catastrophique.

Encadré 2

Mur de sable entre la République arabe syrienne et la Jordanie

1) Depuis 2012, de petits groupes de Syriens ont fui vers Roukban et Hadalat, à l'extrémité nord-est de la frontière jordano-syrienne (surnommée le « mur de sable »). À partir de septembre 2015, avec l'arrivée des Syriens cherchant à passer en Jordanie, cette zone a été soumise à une pression croissante à mesure que les bombardements aériens s'intensifiaient en Syrie. Au plus fort des attaques, en mai 2016, on estimait à plus de 100 000 le nombre de personnes massées entre les deux localités. Actuellement, environ 60 000 personnes seraient réfugiées dans cette zone.

2) Après une attaque contre le poste frontière de Roukban, le 21 juin 2016, le Gouvernement jordanien a fermé la frontière et déclaré toute la région frontalière nord-est zone militaire d'accès réglementé interdite aux civils. Les livraisons d'eau se sont poursuivies presque sans interruption. À Roukban, 13,2 litres d'eau par jour et par personne ont été distribués en moyenne. En août 2016, il a été convenu de distribuer

de manière ponctuelle des articles de secours humanitaire à l'aide de grues. Après de nouveaux pourparlers, la reprise de la fourniture d'aide humanitaire a été autorisée en novembre 2016 à partir d'un périmètre de distribution récemment établi. Cette distribution s'est terminée le 12 janvier 2017.

3) La planification du cycle suivant de distribution d'aide s'est heurtée à plusieurs obstacles d'ordre logistique et administratif et à des problèmes de sécurité et n'a repris que le 7 mai, avec la distribution d'une aide humanitaire vitale le long du mur de sable. Pendant le mois de mai, quelque 27 600 personnes vivant à Roukban ont reçu des vivres et des articles essentiels en vue des mois d'été. De plus, une nouvelle station de distribution d'eau, accompagnée d'un réseau de canalisations, a été construite à Roukban et devrait entrer en service ces prochaines semaines.

4) En outre, un dispensaire mis sur pied par l'Organisation des Nations Unies en décembre 2016 continue d'accueillir et de traiter les patients les plus vulnérables de la région et d'orienter des patients vers des établissements jordaniens. Fin mai, 4093 consultations avaient eu lieu au dispensaire depuis son ouverture et 236 patients avaient été orientés vers des hôpitaux jordaniens pour y suivre un traitement spécialisé. De plus, entre le 27 mai et le 2 juin, une campagne de vaccination d'urgence s'y est déroulée, dans le cadre de laquelle 10 592 enfants ont été vaccinés. Le nombre de patients accueillis au dispensaire a diminué ces dernières semaines en raison de problèmes de sécurité croissants.

5) La planification du prochain cycle de distribution d'aide, qui se déroulera après l'Eïd al-Fitr, qui marque la fin du Ramadan, est en cours.

8. Le Gouvernement et les groupes d'opposition armés non étatiques ont également conclu des accords au niveau local dans l'est de la province de Damas, à proximité de la Ghouta orientale (qui est l'une des quatre zones de désescalade), à Barzè le 7 mai, à Tchrine le 11 mai et à Qaboun le 13 mai. Entre le 8 et le 29 mai, 9 774 personnes ont été évacuées de ces districts vers Edleb, après quoi le Gouvernement en a pris le contrôle total. Le 8 mai, quelque 70 personnes, dont 20 patients, ont été évacuées du camp de Yarmouk, dans le sud de Damas, vers Edleb. En échange, 5 patients et 14 membres de leur famille ont été évacués le même jour des villes assiégées de Fouaa et Kafraya, dans le nord de la province d'Edleb.

9. Malgré de lourdes frappes aériennes et l'intensification des combats au sol dans l'ouest et l'est de la province de Raqqa, les Forces démocratiques syriennes, soutenues par la coalition internationale de lutte contre l'EIL dirigée par les États-Unis, ont continué d'avancer vers la ville de Raqqa, provoquant de nouvelles vagues de déplacements. Le 31 mai, les Forces étaient à moins de cinq kilomètres de la ville. Leur progression aurait provoqué le déplacement d'environ 100 000 personnes pendant le mois de mai. Tandis que les combats se rapprochent de Raqqa, des installations civiles essentielles continuent d'en subir les effets. Des établissements scolaires, notamment, auraient été la cible d'attaques.

10. Nombre des déplacés partent vers le nord de la ville de Raqqa, et beaucoup commencent par se diriger vers le centre de transit d'Aïn Issa avant de continuer vers d'autres camps. Les autorités locales se livreraient à des actes préoccupants dans le centre de transit. Elles confisqueraient les documents d'identité des déplacés

pendant leur enregistrement et limiteraient leur liberté de mouvement. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires apportent une aide humanitaire dans ces zones lorsqu'ils sont autorisés à y accéder.

11. Début mai, des combats à l'est de Tabqa ont également entraîné des déplacements, mais de nombreuses personnes qui avaient quitté la ville à ce moment-là ont déjà commencé à y retourner. On estime que la ville de Tabqa compte environ 35 000 habitants, contre 80 000 avant les combats. Les autorités locales ont empêché ces nouveaux déplacés venant du nord d'entrer dans la ville en invoquant des raisons de sécurité, contraignant ainsi de nombreuses personnes à vivre dans des tentes, voire en plein air, en dehors de la ville. Les partenaires humanitaires fournissent des vivres, mais les préoccupations liées à la protection – en particulier en ce qui concerne la pollution par les mines – restent vives.

12. Les 1^{er} et 2 mai, des groupes extrémistes ont attaqué le site de Rajmel-Salibi, dans la province de Hassaké près de la frontière iraquienne, faisant 22 morts et 35 blessés. C'est sur ce site que les réfugiés irakiens et les déplacés syriens sont soumis à des contrôles avant d'être réinstallés dans le camp el-Hol.

13. Au vu des progrès accomplis début mai en matière de désescalade, mon Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a convoqué les parties syriennes à un sixième cycle de négociations intersyriennes, à Genève du 16 au 19 mai. À cette occasion, il a entrepris de mener des consultations techniques afin d'explorer plus en profondeur les questions juridiques et constitutionnelles liées à la transition politique. Ces consultations techniques ont eu lieu entre des experts du Bureau de l'Envoyé spécial et des experts désignés par les délégations participant aux négociations. En parallèle, mon Envoyé spécial s'est également entretenu avec le Comité consultatif des femmes syriennes au sujet des modalités des consultations techniques, avant de mener des discussions intensives, du 22 au 24 mai, avec des organisations de la société civile.

Protection

14. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire de nombreux morts et blessés parmi les civils. Comme par le passé, le nombre élevé de ces victimes civiles atteste la persistance des violations de l'interdiction de lancer des attaques indiscriminées et des principes de proportionnalité et de précaution, qui doivent être respectés s'agissant de la conduite des attaques et de leurs effets. Les enfants ont été très durement touchés par les combats, représentant même, dans certains cas, la majorité des victimes.

15. Les combats ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les installations médicales et leur personnel, ainsi que les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le Haut-Commissariat a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par de nombreuses parties au conflit, notamment les forces du Gouvernement et leurs alliés, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

16. Le Département de la défense des États-Unis a confirmé publiquement que la coalition dirigée par les États-Unis avait procédé en mai à 585 frappes contre des positions de l'EIIL dans les provinces de Deir el-Zor, Hassaké, Homs et Raqqa. Plus des deux tiers de ces frappes auraient eu lieu dans la province de Raqqa (des frappes ont touché la périphérie de la ville de Raqqa chaque jour du mois) et plus d'un quart auraient frappé la province de Deir el-Zor. Le 25 mai, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a annoncé que l'Organisation

deviendrait membre à part entière de la coalition internationale et que ses avions de surveillance contribueraient à améliorer la gestion de l'espace aérien.

17. La Fédération de Russie a publiquement confirmé qu'elle avait procédé à des frappes en mai. Le Ministère de la défense nationale a déclaré le 31 mai, lors d'une réunion d'information, que les forces russes avaient lancé des missiles de croisière sur des biens de l'EIIL dans les environs de Tadmur (Palmyre). Le Ministère aurait informé les médias que les forces avaient également procédé à des frappes contre des éléments de l'EIIL se rendant de Raqqa à Tadmur (Palmyre).

18. Selon des informations dignes de foi communiquées à l'ONU et à ses partenaires du domaine de la santé, huit attaques auraient visé des installations médicales et du personnel médical au cours du mois de mai. À ce jour, cinq d'entre elles ont été corroborées, dont quatre attaques ayant visé des installations médicales prodiguant des soins aux blessés en périphérie de Damas, Homs, Hama et Deraa. Ensemble, ces attaques ont entraîné la mort d'au moins 2 membres du personnel médical et fait au moins 18 blessés, dont 3 membres du personnel médical. Lors d'une attaque menée contre l'hôpital psychiatrique Ibn Sina (Ministère de la santé), dans la province de Damas, certains secteurs de l'hôpital ont été endommagés, 4 patientes ont trouvé la mort, et 17 patients et un membre du personnel infirmier ont été blessés.

19. Des établissements scolaires ont aussi continué d'être touchés. Le 18 mai 2017, des combattants de l'EIIL sont entrés dans l'école primaire d'Aqareb, à 15 kilomètres au nord-est de Salamiyé, dans la province de Hama, pour s'en servir comme base lors d'un affrontement avec les forces du Gouvernement syrien.

Accès humanitaire

Encadré 3

Points essentiels concernant l'accès humanitaire

- 1) Avec un convoi pour Douma, le 2 mai, les opérations interinstitutions des Nations Unies menées dans les zones situées au-delà des lignes de front ont apporté de l'aide à une zone assiégée au-delà de Deir el-Zor au cours du mois (par aérolargage). Deux convois interinstitutions ont été acheminés en mai vers deux zones difficiles d'accès, à savoir Ouadi Barada le 6 mai et Jeïroud le 22 mai. Le retrait des fournitures médicales des convois reste un problème de taille, des fournitures qui auraient permis de subvenir aux besoins de 90 827 personnes ayant été confisquées en avril.
- 2) Fin mai, l'ONU avait atteint quelque 266 750 personnes dans le cadre de son plan de convois pour avril et mai, soit 25 % des 1 066 650 bénéficiaires initialement prévus. D'autres convois interinstitutions n'ont pas pu partir ou arriver à bon port soit parce qu'ils n'avaient pas obtenu d'autorisation ou de lettre de facilitation de la part des autorités syriennes, soit à cause des combats ou de l'insécurité, soit parce qu'ils se sont heurtés à d'autres obstacles alors qu'ils avaient obtenu une autorisation initiale.
- 3) Durant la période considérée, quelque 1 243 572 bénéficiaires ont reçu une aide de l'ONU et de ses partenaires dans le cadre d'opérations transfrontières organisées depuis la Turquie et la Jordanie.
- 4) L'ONU et ses partenaires continuent de faire face aux conséquences humanitaires des combats et de l'insécurité qui touchent le nord-est de la Syrie. Malgré l'aide apportée à des centaines de milliers d'habitants de

ces provinces, les restrictions imposées par les autorités locales sur le terrain, qui entravent les actions humanitaires, notamment en compliquant l'acheminement des fournitures dans cette zone, ont persisté en mai.

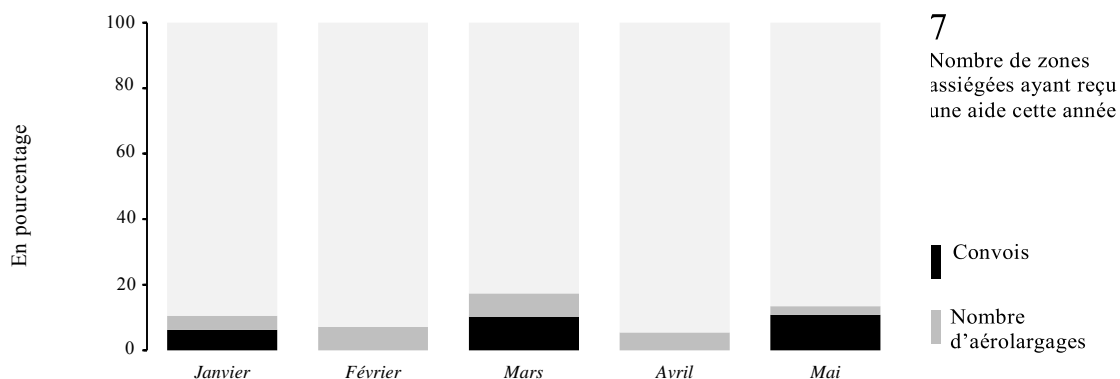
20. Il est toujours extrêmement difficile de distribuer une aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays en raison de la poursuite des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles administratifs et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens.

21. L'accès aux personnes qui vivent dans des zones assiégées ou difficiles d'accès est demeuré une préoccupation majeure pour les organismes des Nations Unies. Trois convois interinstitutions des Nations Unies ont été acheminés vers des zones assiégées ou difficiles d'accès en mai (la liste des convois interinstitutions du mois de mai figure dans le tableau 4). Les convois à destination d'autres zones assiégées ou difficiles d'accès, y compris ceux qui étaient prévus dans le plan arrêté pour les mois d'avril et mai, n'ont pas pu atteindre leurs destinations respectives à cause des combats et de l'insécurité ou en raison de retards administratifs imputables aux autorités syriennes et de restrictions imposées par les groupes d'opposition armés non étatiques.

22. Au cours de la période considérée, des organismes des Nations Unies ont également effectué, à titre individuel, des livraisons dans des zones situées au-delà des lignes de front, dans des zones d'accès difficile, ou apporté une aide dans ces endroits dans le cadre de leurs programmes ordinaires. Pendant ce temps, des organisations non gouvernementales – internationales et syriennes – ont continué de mener des évaluations des besoins et d'apporter un soutien (notamment en matière de soins médicaux, d'éducation, de soutien psychosocial et de protection) dans des zones assiégées ou difficiles d'accès, dans des conditions extrêmement difficiles et dans le respect des principes humanitaires.

Figure II

Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées, y compris au moyen d'aérolargages sur la ville de Deïr el-Zor (par mois)



23. Insécurité, ingérence délibérée des parties au conflit et restrictions de la liberté de circulation ont continué de conjuguer leurs effets pour empêcher l'acheminement de l'aide. Ainsi, par exemple, la plupart des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires sont toujours dans l'incapacité de fournir une assistance aux







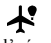
populations qui en ont besoin dans les zones tenues par l'EIL, toutes les opérations d'assistance destinées à ces zones ayant dû être suspendues en raison de l'impossibilité pour le personnel de ces organisations d'y travailler de manière indépendante et de surveiller les activités qui y sont menées. L'ONU et ses partenaires humanitaires n'ont donc pas pu se rendre dans la ville de Raqqa ni dans la plus grande partie de la province de Deir el-Zor, ni dans certaines zones rurales du nord de la province d'Alep, du sud de la province de Hassaké et du nord-ouest de la province de Hama.

24. Dans le même temps, les groupes d'opposition armés non étatiques et d'autres acteurs locaux continuent d'imposer des restrictions. Par exemple, les organisations humanitaires ont signalé qu'elles avaient des difficultés à obtenir les autorisations voulues des autorités locales du nord-est de la Syrie sous contrôle kurde, ce qui a entraîné des retards dans la programmation de leurs activités. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation internationale pour les migrations, par exemple, n'ont pas été autorisés à apporter une assistance dans la province de Hassaké, car les autorités locales ont demandé que toute l'aide aille à l'appui de l'intervention dans la province de Raqqa. En conséquence, le PAM n'a pu distribuer des vivres qu'à 18 750 des 192 500 bénéficiaires prévus.

25. Parallèlement, les partenaires humanitaires basés en Turquie auraient continué d'éprouver des difficultés croissantes à acheminer leur aide à destination de la province d'Edleb à travers la frontière, car des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité imposent des exigences aux organisations non gouvernementales présentes dans cette province. Celles-ci doivent se plier à de nouvelles conditions pour pouvoir s'enregistrer ou sont priées de fournir des informations sur leurs effectifs, leurs moyens logistiques et leurs finances. Ces exigences n'étant pas appliquées de manière systématique, certaines ont revu à la baisse voire suspendu provisoirement leurs activités en attendant que ces questions soient réglées.

Figure III

Opérations humanitaires menées conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies dans les zones situées au-delà des lignes de front (mai 2017)

 195 725 bénéficiaires		
 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 74 250	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 121 475	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones prioritaires situées au-delà des lignes de front 0
1,9 % Part de la population des zones difficiles d'accès ayant bénéficié d'une aide	19,5% Part de la population des zones assiégées ayant bénéficié d'une aide	1 sur 13 Nombre de zones assiégées ayant bénéficié d'une aide
 Nombre de convois ayant traversé des lignes de front 3	 Nombre d'opérations d'aéroportage organisées 53	 Nombre d'aérolargages 20

Population dans les zones difficiles d'accès : 3,9 millions de personnes
 Population dans les zones assiégées : 624000 personnes

26. Des fournitures médicales d'une importance vitale, suffisantes pour administrer plus de 90 000 traitements, ont été retirées à des convois humanitaires en mai. On trouvera au tableau 2 un récapitulatif des médicaments et fournitures confisqués. Le plan de convois interinstitutions pour le mois de mai prévoyait l'acheminement d'autres fournitures médicales, mais seuls trois convois ont pu parvenir à leur destination. Par ailleurs, depuis le début de 2017, l'Organisation mondiale de la Santé a soumis, à titre individuel au Gouvernement de la République arabe syrienne, neuf demandes d'autorisation d'accès à 14 localités dans cinq provinces. Le Gouvernement en a approuvé deux et en a rejeté une, et laissé les six autres sans réponse.

Tableau 2

Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en mai 2017

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de traitements</i>	<i>Type de fournitures</i>
Jeïroud	18 151	Kits pneumonie A et B, solution intraveineuse pour réhydratation, gants en latex, médicaments anticholinergiques et antispasmodiques, bronchodilatateurs, différents types d'antibiotiques, traitements anti-inflammatoires et corticostéroïdes de synthèse
Ouadi Barada	53 948	Kits pneumonie A et B, bronchodilatateurs, traitements antibiotiques et analgésiques, et médicaments antipyrétiques
Douma	18 628	Kits pneumonie A et B, défibrillateur, kit de purification d'eau avec filtre, médicaments antiépileptiques, dispositifs de stérilisation, appareil de radiologie de base, respirateurs pour adultes, solution intraveineuse pour réhydratation, traitements anti-inflammatoires, corticostéroïdes de synthèse, médicaments anticholinergiques et antispasmodiques et gants en latex

27. Dans le cadre du plan de convois interinstitutions des Nations Unies pour avril et mai, l'accès à 28 sites, dont des zones assiégées, a été demandé dans le but d'apporter une aide à 1 066 650 personnes. L'aide a été approuvée pour 764 950 bénéficiaires sur les 1 066 650 visés dans la demande, soit 71,7 %; l'accès à neuf localités a été accordé sans conditions, et l'accès à 13 localités a été accordé à des conditions prévoyant moins de bénéficiaires ou ne spécifiant pas leur nombre. L'accès à six localités comptant au total plus de 132 000 personnes a été refusé. Fin mai, l'équipe avait acheminé six convois qui lui ont permis d'apporter de l'aide à 266 750 personnes, soit 28 % des personnes visées dans le plan. Les convois qui devaient être acheminés en avril et mai dans d'autres localités approuvées n'ont pas pu l'être soit parce que les autorités syriennes avaient refusé dès le départ de délivrer les autorisations nécessaires, soit en raison de l'insécurité et des combats, soit encore, dans certains cas, à cause de retards dans la délivrance des lettres de facilitation.

28. Pendant la période à l'examen, certains organismes ont continué de soumettre des demandes individuelles d'autorisation de convoi. Pendant le mois de mai, le PAM, par exemple, a soumis 1 795 demandes officielles tendant à obtenir des lettres de facilitation pour pouvoir acheminer une aide alimentaire jusqu'à des localités déterminées, dont la très grande majorité se trouvaient dans des zones normalement accessibles. Trois de ces demandes n'ont pas été approuvées par les autorités compétentes ou sont restées sans réponse, ce qui a empêché 10 000 personnes de recevoir une aide alimentaire. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a demandé 42 lettres de facilitation pour l'acheminement d'articles non alimentaires et de trousse de subsistance en République arabe syrienne, pour la

plupart dans des zones accessibles dans le cadre des programmes ordinaires. Quarante ont été approuvées et deux ont été rejetées pour des raisons de sécurité. Le Fonds des Nations Unies pour la population en Syrie a apporté une protection à 12 874 personnes vivant dans des zones difficiles d'accès ou assiégées.

29. Le 27 décembre 2015, les autorités turques ont décidé de fermer temporairement le point de passage entre Nousseïbin et Qamichli, dans la province de Hassaké, pour des raisons de sécurité. Depuis, les Nations Unies ont donc cessé l'acheminement transfrontière, par voie terrestre, de l'aide humanitaire à destination de cette province, à laquelle il leur est toujours presque impossible d'accéder par la route depuis le reste du territoire syrien en raison de l'insécurité et de la présence de l'EIIL sur les itinéraires empruntés. La route reliant Alep à Hassaké et passant par Manbej a toutefois été rouverte au trafic commercial. En attendant que les discussions en cours leur permettent de trouver un itinéraire pour le transport par voie terrestre de l'aide vitale, les organismes des Nations Unies continuent d'acheminer une aide multisectorielle par avion depuis les aéroports de Damas et de Qamichli.

Action humanitaire

30. En mai, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à des millions de personnes dans le besoin, en exploitant tous les moyens possibles, tant depuis l'intérieur de la République arabe syrienne qu'au moyen d'opérations transfrontières (voir tableau 4). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont elles aussi continué de fournir une aide précieuse aux populations démunies, comme elles l'avaient fait les mois précédents. Le Gouvernement a continué d'assurer les services de base dans les zones qu'il contrôle, ainsi que dans de nombreux secteurs échappant à son emprise. Les autorités locales de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques ont également continué de fournir des services lorsque cela était possible.

Tableau 3

Nombre de personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations en mai 2017

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>4,500,000
Fonds des Nations Unies pour la population	267,787
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	297,046
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	198,838
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	47,688
Organisation internationale pour les migrations	1,807,515
Organisation mondiale de la Santé	1,018,973
Programme alimentaire mondial	3,650,000
Programme des Nations Unies pour le développement	1,811,402

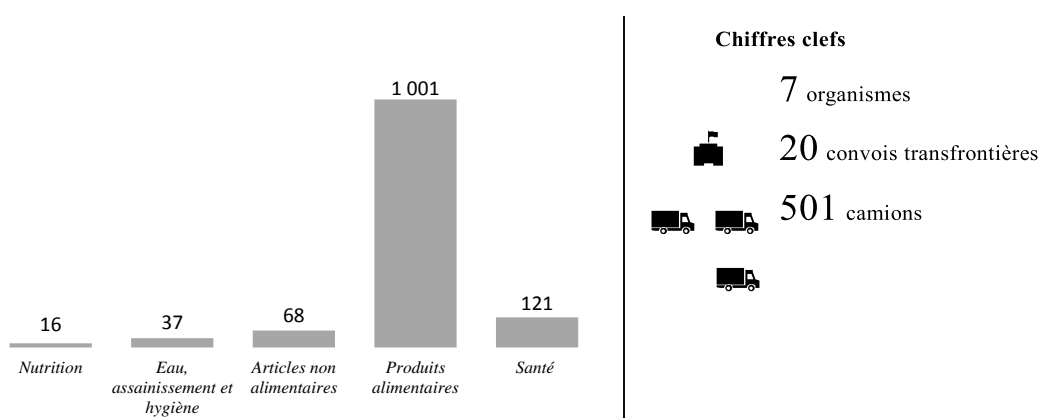
31. Au cours de la période considérée, les livraisons transfrontières depuis la Turquie et la Jordanie vers la République arabe syrienne se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2332 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité (pour plus de détails, voir la figure IV). Conformément à ces

résolutions, l'Organisation a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités et contrôlé 501 camions composant les 20 convois acheminés par sept organismes des Nations Unies en mai, confirmé la nature humanitaire de chacun et informé les autorités syriennes de chaque expédition. Il a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc.

Figure IV

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU ou de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en mai 2017

(En milliers)



32. Le tableau 4 ci-après dresse la liste des convois interinstitutions parvenus à destination en mai 2017. Pendant le mois considéré, l'Organisation a déployé trois convois de ce type au total, tous couverts par le plan arrêté pour les mois d'avril et de mai. En mai, le PAM a réalisé 20 opérations de parachutage à haute altitude, larguant des rations alimentaires pour 51 475 personnes, ainsi que du matériel fourni par d'autres acteurs humanitaires. Le même mois, le Groupe de la logistique a effectué 53 rotations aériennes à destination de Qamichli, transportant un volume total de 1 516 tonnes de vivres et d'autres fournitures du PAM pour le compte d'autres acteurs humanitaires. Ces rotations ont également permis au PAM d'apporter une aide alimentaire à 34 980 personnes dans différentes régions des provinces de Hassaké et Raqqa.

Tableau 4

Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en mai 2017

Date	Lieu	Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)	Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide	Type d'assistance
2 mai	Douma	75 000	70 000	Multisectorielle
6 mai	Ouadi Barada	30 000	30 000	Multisectorielle
22 mai	Jeïroud, Nasriyé et Atna	44 250	44 250	Multisectorielle

33. La deuxième campagne de vaccination transfrontière contre la poliomyélite a été menée du 29 avril au 11 mai 2017, ciblant les enfants de moins de 5 ans vivant dans les zones accessibles d'Edleb, de Lattaquié, d'Alep et de Homs. Au total, 659 253 enfants ont reçu le vaccin antipoliomyélitique oral bivalent. La campagne de vaccination de routine accélérée, organisée en collaboration avec Médecins sans frontières-Espagne, a commencé le 13 mai à Alep et s'est terminée 10 jours plus tard. Au total, 81 736 enfants ont été vaccinés. Une campagne nationale de vaccination contre la rougeole a également été menée sur le territoire syrien entre les 21 et 25 mai 2017, au cours de laquelle plus de 1,5 million d'enfants issus de 12 provinces ont été vaccinés. Dans le cadre de cette campagne, 8 560 enfants réfugiés palestiniens ont par ailleurs été vaccinés contre la rougeole dans les centres de consultation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

34. En mai, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni des services nutritionnels à près de 260 000 enfants, femmes enceintes et mères allaitantes dans le cadre de programmes ordinaires, d'opérations transfrontières et d'opérations interinstitutions menées dans des zones situées au-delà des lignes de front. Ces services comprenaient des services préventifs, thérapeutiques et autres, notamment le dépistage et le traitement des cas de malnutrition aiguë modérée et sévère.

35. Pour la quatrième année consécutive, l'UNRWA a assuré la sécurité de 297 élèves de 9^e année et de 82 élèves de 12^e année – réfugiés palestiniens venant de la République arabe syrienne et étudiants syriens venant du Liban et de Yarmouk – dans leurs déplacements en vue de se présenter aux examens nationaux qui ont commencé les 14 et 30 mai, respectivement. Pendant les deux semaines qu'ont duré ceux-ci, les jeunes réfugiés ont bénéficié de divers services offerts par l'UNRWA : logement, nourriture, consultations médicales, assistance financière, sessions d'étude, soutien psychosocial, conseils et activités récréatives. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a également apporté un appui aux enfants issus des zones difficiles d'accès et assiégées afin qu'ils puissent se présenter aux examens nationaux. Au total, 4 657 enfants vivant dans des secteurs difficiles d'accès à Hama, à Hassaké et à Lattaquié ont reçu l'aide de l'UNICEF pour obtenir une bourse d'étude afin de pouvoir passer les examens nationaux de 9^e année.

36. Tout au long du mois, la Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui contenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué à fournir à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres types d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

37. Au total, 34 nouvelles demandes de visa ont été présentées au Gouvernement de la République arabe syrienne au cours du mois de mai. Treize ont été approuvées, une a été rejetée et 20 sont en cours d'examen. Parmi les nouvelles demandes présentées au cours des derniers mois, 18 ont été approuvées en mai et 2 ont été rejetées. Sur les 57 demandes de renouvellement de visa qui ont été présentées en mai, 36 ont été approuvées et 21 sont en cours d'examen. Parmi les demandes de renouvellement de visa présentées au cours des derniers mois, 19 ont été approuvées et 2 sont en cours d'examen.

38. Au total, 21 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités de la République arabe syrienne pour exercer leur

activité dans ce pays. Quatre autres s'emploient actuellement à obtenir cet enregistrement. Ces organisations continuent de se heurter à une série d'obstacles et de restrictions d'ordre administratif qui entravent leur capacité d'action, notamment pour ce qui est d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder à des évaluations indépendantes des besoins. La République arabe syrienne a autorisé quelque 217 organisations non gouvernementales nationales à travailler en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

39. Le 7 mai, cinq engins explosifs improvisés activés à distance ont endommagé un autocar qui transportait des civils sur l'autoroute reliant Soueïda à Damas, dans la région de Lahité, faisant plusieurs blessés. En conséquence, une mission à Damas du bureau extérieur du HCR à Soueïda a été reportée et tous les fonctionnaires ont reçu pour consigne d'éviter d'utiliser les transports en commun entre ces deux villes jusqu'à nouvel ordre.

40. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 21 fonctionnaires de l'ONU (dont 17 agents de l'UNRWA), 65 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également perdu la vie. Au total, 29 fonctionnaires de l'ONU – 1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 28 agents de l'UNRWA – sont actuellement détenus ou portés disparus..

III. Observations

41. Le mémorandum d'accord sur la création de zones de désescalade, signé le 4 mai, a permis d'améliorer la situation de nombreux civils en République arabe syrienne. Bien que les limites exactes de ces zones n'aient pas été définies, elles comprennent toutes les zones assiégées, à l'exception de Deïr el-Zor (assiégée par l'EIL). Il est crucial que les efforts en faveur de la désescalade portent leurs fruits et qu'une accalmie durable s'installe dans ces zones. Je suis conscient que les efforts déployés par les garants ont déjà permis de réduire la violence dans ces zones, mais ils doivent s'étendre encore davantage sans conduire à une escalade de la violence dans d'autres régions du pays. La création de ces zones doit aussi déboucher sur un accroissement constant de l'accès à l'aide humanitaire, ce qui n'a pas été le cas en mai.

42. La mise en œuvre du mémorandum d'accord du 4 mai devrait permettre de consolider le cessez-le-feu du 30 décembre 2016, de faciliter un accès humanitaire sans entrave à des millions de civils se trouvant dans les zones de désescalade et d'instaurer un climat propice aux négociations pour parvenir à un règlement politique du conflit syrien sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de juin 2012. En effet, ces zones pourraient offrir un moyen de renforcer la confiance entre les parties au conflit et d'ouvrir la voie à des négociations politiques.

43. L'Organisation est disposée à aider les garants à mettre en œuvre le mémorandum d'accord de manière à soulager les souffrances de la population syrienne et à veiller à ce qu'il soit appliqué en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité, le droit international humanitaire et le droit international des

droits de l'homme. L'établissement de ces zones devrait aussi s'accompagner, à titre prioritaire, d'autres mesures de confiance concernant notamment les détenus.

44. Même si les combats ont diminué dans plusieurs régions par suite de cet accord, je reste profondément préoccupé par la situation dans laquelle se trouvent de nombreux civils en proie au conflit en cours. Les engins explosifs qui continuent d'être largués sur des secteurs habités non seulement tuent et blessent sans discernement les populations, mais encore détruisent et endommagent l'infrastructure vitale. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en République arabe syrienne. J'engage aussi tous les États Membres à apporter leur soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

45. Je suis particulièrement inquiet pour les civils touchés par les opérations menées contre l'EIIL, dont la sécurité et la protection sont menacées de toutes parts, non seulement chez eux mais très souvent aussi dans les camps de déplacés. Tous ceux qui mènent des opérations militaires en République arabe syrienne doivent se conformer au droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles, et faciliter l'accès humanitaire afin qu'une aide puisse être fournie d'urgence à ceux dont la survie en dépend. Tout doit être mis en œuvre pour que la planification militaire intègre l'aspect humanitaire des opérations.

46. Les personnes qui vivent dans des zones assiégées font elles aussi toujours face à une situation très difficile, même si elles sont de moins en moins nombreuses en raison de la mise en œuvre d'accords locaux. Nombre de ces accords, auxquels l'Organisation des Nations Unies n'est pas partie, ont été conclus après de longues années de violents combats et d'accès restreint à l'aide humanitaire. Des milliers de personnes ont quitté les zones assiégées en mai après la signature d'accords locaux à Waar, à Barzé et à Qaboun. Ces accords ne semblent pas être conformes aux normes internationales ni fournir les garanties humanitaires requises. Par ailleurs, ceux qui partent regagnent souvent des zones où les populations et les infrastructures civiles sont toujours la cible d'attaques. Comme je l'ai dit précédemment, l'Organisation insiste pour que les civils soient évacués en toute sécurité, volontairement et vers le lieu qu'ils ont choisi. Il est impératif que toutes les personnes déplacées dans le cadre de ce type d'accord puissent regagner leurs foyers dès que la situation le permettra.

47. En dernière analyse, seul un processus politique qui apporte un règlement durable à la crise syrienne permettra de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien. Je me félicite des progrès accomplis lors de la dernière série de pourparlers intersyriens à Genève et de la reprise de la nouvelle série de pourparlers, qui aura également lieu à Genève. Mon Envoyé spécial continue de consulter les parties syriennes ainsi que les parties prenantes régionales et internationales au sujet des préparatifs nécessaires à cette fin et de la tenue d'autres consultations techniques avec les participants.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en mai 2017¹

Provinces de Rif-Damas et de Damas

- Le 1^{er} mai, des frappes aériennes ont touché un hôpital spécialisé en chirurgie à Hamouriyé, village contrôlé par l'opposition, et auraient causé la mort de trois civils (une femme et deux enfants).
- Le 1^{er} mai, quatre civils auraient été tués lors de frappes aériennes sur une zone résidentielle à Saqba, ville sous contrôle de l'opposition.
- Le 1^{er} mai, des frappes aériennes soutenues sur une zone résidentielle à Irbin, sous contrôle de l'opposition, auraient causé la mort d'un homme et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils, dont des femmes et des enfants.
- Le 2 mai, un Palestinien de Syrie est décédé après avoir apparemment été touché par un tireur embusqué, le 29 avril, à Hajar el-Assouad, ville tenue par Gouvernement.
- Le 4 mai, un journaliste travaillant pour des organes de presse soutenus par l'opposition aurait été pris pour cible par un tireur embusqué à Qaboun, dans la zone contrôlée par le Gouvernement.
- Le 14 mai, des frappes terrestres à Abada, sous contrôle de l'opposition, auraient tué un civil.
- Le 14 mai, des frappes terrestres à Achaari, tenue par l'opposition, auraient causé la mort d'un civil.
- Le 16 mai, plusieurs frappes terrestres ont touché une zone résidentielle dans le village de Hamouriyé, contrôlé par l'opposition. Elles auraient entraîné la mort de quatre civils, dont deux filles et une femme, et blessé plus de 25 autres personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants.
- Le 22 mai, une frappe terrestre sur une zone résidentielle proche d'un marché à Abada, dans la zone sous contrôle de l'opposition, aurait fait un mort et un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 25 mai, un civil aurait été abattu par un tireur embusqué à proximité d'un point de contrôle tenu par le Gouvernement alors qu'il essayait de quitter la zone de Hajar el-Assouad.

¹ Conformément à la résolution 2258 (2015), la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours de la période considérée dans le rapport concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ainsi que des atteintes portées à ces droits qui seraient survenues en République arabe syrienne pendant la période considérée.

Province de Deraa

- Le 2 mai, la déflagration d'un engin explosif improvisé sur la route reliant les zones sous contrôle de l'opposition de Bosra el-Hariri et de Nahta aurait causé la mort de quatre membres de la Défense civile syrienne.
- Le 3 mai, des frappes terrestres sur Deraa el-Balad, contrôlée par l'opposition, auraient causé la mort d'un civil.
- Le 3 mai, l'explosion d'un engin improvisé dans une région tenue par l'opposition, sur la route entre Mseifiré et la partie est de Kark, aurait tué deux civils.
- Le 5 mai, des frappes aériennes sur la ville d'Ibtaa, contrôlée par l'opposition, auraient coûté la vie à un enfant.
- Le 5 mai, des frappes terrestres sur Deraa el-Balad, sous contrôle de l'opposition, auraient causé la mort d'un civil.
- Le 17 mai, des frappes terrestres lancées contre Mzeïrib, ville tenue par l'opposition, auraient tué un civil.
- Le 18 mai, des frappes terrestres ont touché les zones résidentielles contrôlées par le Gouvernement d'Al-Kashef et d'Al-Matar, dans la ville de Deraa. L'une d'elles aurait atteint une école, tuant 7 enfants, dont 4 filles, et blessant au moins 25 civils, dont 10 femmes et 5 enfants.
- Le 18 mai, un engin explosif improvisé aurait causé la mort d'un enfant dans les champs situés au sud de Deraa.
- Le 22 mai, une femme aurait été tuée lors de frappes terrestres contre les zones résidentielles du quartier sous contrôle gouvernemental de Sahari, à Deraa.
- Le 23 mai, un engin improvisé a explosé en périphérie de Jalin et aurait tué un civil originaire de Tafas.

Province d'Alep

- Le 3 mai, à Izaz, l'explosion d'un véhicule piégé à proximité du bâtiment du Gouvernement intérimaire aurait causé la mort de cinq civils, dont deux réfugiés irakiens.
- Le 8 mai, une frappe aérienne a touché un véhicule dans le village de Rasm el-Faleh, à proximité de Maskané. Au moins 16 civils auraient été tués, dont 7 femmes et 3 enfants.
- Le 9 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Rasm el-Faleh auraient tué cinq enfants d'une même famille.
- Le 10 mai, des hélicoptères auraient largué des bombes sur des zones résidentielles du village de Samouné, non loin de Maskané, causant la mort d'au moins 14 civils, dont 8 enfants et 1 femme.

Province d'Edleb

- Le 3 mai, des frappes aériennes contre un camp de déplacés situé dans la zone rurale de Jisr el-Choughour, contrôlée par l'opposition, auraient tué une fille et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 13 mai, un civil aurait été tué par la déflagration d'un engin explosif improvisé à Sarmin.

Province de Hama

- Le 2 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Latamné, ville aux mains de l'opposition, auraient tué sept civils d'une même famille, dont cinq enfants et leur mère.
- Le 3 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Latamné auraient causé la mort d'une jeune fille de 14 ans.
- Le 8 mai, des frappes aériennes sur une zone agricole à Latamné auraient entraîné la mort d'un civil.
- Le 14 mai, un jeune de 14 ans aurait été tué par l'éclatement d'un engin non explosé à Latamné.
- Le 15 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Souha, village contrôlé par l'EIIL dans la localité rurale d'Aqeïribat, auraient coûté la vie à deux enfants et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 16 mai, des frappes aériennes ont touché un convoi de véhicules transportant des civils à Souha et auraient causé la mort d'au moins 15 d'entre eux, dont des femmes et des enfants, et fait un nombre indéterminé de blessés.
- Le 17 mai, des frappes terrestres sur des zones résidentielles à Latamné auraient tué une jeune fille de 13 ans et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 18 mai, des combattants de l'EIIL auraient attaqué Aqareb, village sous contrôle du Gouvernement et situé au nord-est de Salamiyé, causant la mort de 36 civils, dont 19 enfants et 9 femmes. Alors que nombre d'entre eux ont été victimes de tirs croisés, d'autres auraient été abattus ou égorgés par les agresseurs. Des dizaines de civils ont par ailleurs été blessés lors de l'attaque.
- Le 18 mai, des frappes terrestres se sont abattues à plusieurs reprises sur Salamiyé, tenue par le Gouvernement, touchant des zones résidentielles, un marché et un poste électrique. Deux hommes auraient alors été tués et environ sept autres civils auraient été blessés.
- Le 18 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Latamné auraient causé la mort d'une jeune fille de 13 ans et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 21 mai, des frappes terrestres ont touché Salamiyé vers 18 heures. Elles auraient entraîné la mort d'un homme et blessé au moins trois autres civils, soit deux enfants et une femme.
- Vers le 21 mai, des frappes aériennes sur Aqeïribat, localité contrôlée par l'EIIL dans l'est de la province rurale de Hama, auraient tué huit civils d'une même famille, dont quatre femmes et un enfant.
- Le 26 mai, des frappes aériennes sur Hamadé, village aux mains de l'EIIL dans la localité rurale d'Aqeïribat, auraient tué trois hommes et blessé d'autres civils.
- Le 28 mai, des frappes terrestres lancées sur des zones résidentielles à Salamiyé auraient blessé sept civils, soit six enfants et un homme âgé.

Province de Homs

- Le 6 mai, des frappes terrestres sur des zones résidentielles à Talbissé, ville contrôlée par l'opposition dans le nord rural de la province de Homs, auraient provoqué la mort d'un enfant.

- Le 10 mai, des frappes aériennes ont touché des zones résidentielles à Soukhné, ville sous contrôle de l'EIIL à l'est de Palmyre; elles auraient causé la mort de cinq femmes et fait un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 13 mai, des frappes terrestres contre des zones résidentielles à Talbissé auraient tué deux civils.
- Le 16 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Kfar Laha, village aux mains de l'opposition dans la partie nord de la province de Homs, auraient causé la mort d'une enseignante.
- Le 23 mai, l'explosion d'un véhicule piégé à proximité d'un point de contrôle dans le quartier de Zahra, à Homs, aurait entraîné la mort de quatre civils, dont deux femmes, et blessé 30 autres personnes.
- Le 29 mai, des frappes terrestres lancées sur une zone résidentielle du nord de Moukharram, zone contrôlée par le Gouvernement dans l'est de la province, auraient tué quatre civils d'une même famille, dont une mère et son enfant.

Province de Deïr el-Zor

- Le 8 mai, des frappes terrestres contre les quartiers de Qoussour et de Joura à Deïr el-Zor, ville contrôlée par le Gouvernement, auraient causé la mort de quatre civils, dont trois enfants, et fait au moins deux blessés.
- Le 10 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles du village de Sour, dans le nord de la province de Deïr el-Zor, auraient tué au moins huit civils, dont quatre enfants, et en auraient blessé six.
- Le 14 mai, des frappes terrestres touchant des maisons dans le quartier de Qoussour, à Deïr el-Zor, auraient coûté la vie à sept civils.
- Le 15 mai, des frappes aériennes ont atteint deux secteurs d'Albou Kamal, ville contrôlée par l'EIIL dans l'est de Deïr el-Zor. Elles auraient tué au moins 59 civils (parmi lesquels 8 réfugiés irakiens), dont 16 enfants et 12 femmes, et fait pas moins de 70 blessés. Trois frappes ont touché les alentours de la mosquée el-Rahman et, peu de temps après, six autres ont atteint des habitations civiles dans la zone densément peuplée de Hajjané, où la plupart des victimes ont été signalées. Dans une déclaration publique, la coalition dirigée par les États-Unis a indiqué avoir mené le même jour deux attaques qui ont détruit trois têtes de puits appartenant à l'EIIL dans les environs d'Albou Kamal.
- Le 16 mai à Albou Kamal, des combattants de l'EIIL auraient égorgé huit hommes, soit quatre à chacun des deux emplacements contre lesquels des frappes aériennes avaient été lancées la veille, prétextant que ces hommes avaient transmis les coordonnées des frappes.
- Le 18 mai, des drones auraient largué des bombes sur Hrabech, quartier de Deïr el-Zor contrôlé par le Gouvernement, tuant au moins 11 civils, dont 4 enfants et 3 femmes, et faisant plus de 20 blessés. Les victimes assistaient à un mariage célébré dans le quartier.
- Le 19 mai, un petit groupe de combattants de l'EIIL a pénétré dans le village d'Albou Chams, contrôlé par les Forces démocratiques syriennes et situé dans l'ouest rural de la province, et aurait abattu à bout portant au moins 28 civils, dont une femme et sa fille. Un nombre indéterminé d'autres civils ont été portés disparus.

- Le 22 mai, des frappes aériennes lancées contre des immeubles d'habitation à Kinamat, quartier tenu par l'EIIL à Deir el-Zor, auraient causé la mort de sept civils, dont quatre femmes, et en auraient blessé au moins 20. Dans une déclaration publique, la coalition dirigée par les États-Unis a indiqué avoir mené le jour même, à proximité de Deir el-Zor, cinq frappes qui ont détruit quatre camions transportant du pétrole, trois chevalets de pompage et une tête de puits, appartenant tous à l'EIIL.
- Le 23 mai, des frappes terrestres contre le quartier de Joura, à Deir el-Zor, auraient tué au moins quatre civils, dont une femme.
- Le 24 mai, des frappes aériennes ont touché plusieurs emplacements à Mayadin et auraient causé la mort d'au moins 11 civils, dont 4 enfants et 2 femmes, et en auraient blessé au moins neuf.
- Le 24 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Moheïmidé, village de l'ouest de la province, auraient tué deux enfants et blessé deux autres civils.
- Le 25 mai, des frappes aériennes sur Mayadin, à proximité du rond-point de Saraya proche du tribunal, auraient tué un garçon de 5 ans et trois autres civils, dont une femme.
- Le 26 mai, d'autres frappes aériennes sur Mayadin ont touché deux bâtiments, dont la mairie, qui auraient apparemment abrité les familles de combattants de l'EIIL. Une centaine de civils, dont au moins 40 enfants, auraient été tués.
- Le 30 mai, des frappes terrestres sur Albou Kamal auraient causé la mort de trois civils, dont une femme et sa petite-fille.

Province de Raqqa

- Le 7 mai, des frappes aériennes ont touché deux immeubles d'habitation du quartier de Hay el-Thaleth à Tabqa, ville alors contrôlée par l'EIIL dans l'ouest de la province de Raqqa. Elles auraient fait parmi les civils au moins 21 morts, dont 8 enfants et 4 femmes, ainsi que des dizaines de blessés. Dans une déclaration publique, la coalition dirigée par les États-Unis a indiqué avoir mené le jour même deux frappes contre des unités tactiques de l'EIIL et détruit une position défensive à proximité de Tabqa.
- Le 8 mai, un enfant et un autre civil auraient été tués par des frappes aériennes ayant touché leur maison à Disbi Afnan, village de l'ouest de la province.
- Le 9 mai, des frappes aériennes contre des zones résidentielles à Salhiyé, village tenu par l'EIIL dans l'est de la province de Raqqa, auraient provoqué la mort de 11 civils, dont 6 femmes et 2 enfants, et en auraient blessé au moins neuf.
- Le 14 mai, des frappes aériennes ont touché deux véhicules transportant des ouvriers agricoles, dont nombre de femmes, qui travaillaient dans des champs de coton à Akarché, village de l'est de la province. Elles auraient entraîné la mort de 23 civils, dont 17 femmes, et fait 5 blessés, dont 2 femmes.
- Le 21 mai, des frappes aériennes contre le village de Qdiran, dans l'ouest de la province de Raqqa, auraient tué au moins 14 civils, dont 3 enfants, et en aurait blessé 20.
- Le 23 mai, deux enfants et leur père auraient été tués par l'éclatement d'un engin explosif improvisé dans le village rural de Mazraat Hittin, contrôlé par les Forces démocratiques syriennes et situé dans le nord de la province.

- Le 23 mai, des frappes aériennes sur des zones résidentielles à Baroudé, village de l'ouest de la province, auraient tué 16 civils, dont 4 femmes et 6 enfants d'une même famille, et blessé au moins 7 autres civils.
- Le 23 mai, deux civils (une femme et son mari) auraient été tués par la déflagration d'un engin explosif improvisé dans le quartier de Hay el-Thani à Tabqa, dans l'ouest rural de la province.
- Le 24 mai, deux civils (un homme et son enfant) auraient été tués dans le quartier de Hay el-Thani à Tabqa par l'éclatement d'un engin explosif improvisé à proximité.
- Le 24 mai, des frappes aériennes contre des zones résidentielles à Dibsi Faraj et à Dibsi Afnan, dans l'ouest de la province, auraient tué deux femmes et fait deux blessés.
- Le 27 mai, des frappes aériennes ont touché une maison dans la ville de Raqqa, et auraient tué au moins six civils d'une même famille, dont une fille, et blessé trois autres personnes.

Province de Hassaké

- Le 2 mai, un engin explosif improvisé a éclaté à proximité d'un point de contrôle tenu par les Forces démocratiques syriennes au site de rassemblement des déplacés de Rajm el-Salibi, dans le sud de la province de Hassaké. La déflagration a été suivie d'affrontements armés soutenus entre les combattants des Forces démocratiques syriennes et de l'EIIL. Au moins 19 civils, dont des femmes et des enfants, auraient été victimes de tirs croisés et 18 autres auraient été blessés, dont au moins 4 femmes et 4 enfants.
- Le 21 mai, des frappes aériennes contre des zones résidentielles à Roueiyeh, village du sud de la province de Hassaké, auraient causé la mort d'au moins sept civils, dont deux femmes, et en auraient blessé cinq.
